

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Régularisation de la délibération n°2022-11-04 concernant la cession de la parcelle cadastrée 417 section C n°830 à Sainte-Blaizine – Thézillieu.

Séance du 22 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux février à dix-huit heure et quarante minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le seize février deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 22

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BERGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER
DOMINGUEZ Solange pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET
GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Le Maire
LALLEMENT Alexandre pouvoir à Monsieur Joël BERGEOT
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Alain MASSIRONI
MERMILLON Eliane pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUIIN
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 22 présents et 7 pouvoirs

VU la délibération n°2022-11-04 du 28 septembre 2022 concernant la cession de la parcelle cadastrée Thézillieu 417 section C n°830 à Sainte-Blaizine,

VU la demande du notaire en date du 16 janvier 2023 concernant l'erreur matérielle de la délibération n°2022-11-04.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2022-11-04 du 28 septembre 2022 concernant la cession de la parcelle cadastrée 417 section C n°830 à Sainte-Blaizine à Monsieur Robert BILLON.

Cette parcelle cadastrée 417 section C n°830, d'une superficie de 214 m² a fait l'objet d'une estimation par France Domaine en date du 5 septembre 2022 qui fait état d'une valeur vénale de l'ordre de 4 300 € avec une marge d'appréciation de 20 %.

Suite à une erreur matérielle sur la délibération n°2022-11-04 du 28 septembre 2022, le notaire en charge du dossier demande à la commune de reprendre une délibération en précisant que le prix de vente est de 5 000 €. En effet, le prix de vente par une commune à un particulier ne supporte pas de TVA.

Conformément à l'avis favorable de la commission Travaux-urbanisme du 13 février 2023, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder à Monsieur Robert BILLON la parcelle cadastrée 417 section C n°830, d'une superficie de 214 m² au prix de 5 000 €, les frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ANNULE et REMPLACE** la délibération n°2022-11-04 du 28 septembre 2022 concernant la cession de la parcelle cadastrée Thézillieu 417 section C n°830 à Sainte-Blaizine.
- **ACCEPTE** la cession à Monsieur Robert BILLON de la parcelle cadastrée 417 section C n°830, d'une superficie de 214 m² au prix de 5 000 €, les frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Philippe EMIN



PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE LE 06/03/2023

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20230222-DE-2023-02-03-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023